



Vive les espaces fumeurs dans les lycées !

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 avril 2010

En tant que non-fumeur et enseignant, je suis particulièrement gêné par l'interdiction totale du tabac au lycée. En effet, les fumeurs (jeunes et adultes) de mon établissement doivent quitter l'enceinte du lycée pour fumer et se retrouvent massés devant l'entrée. Les non-fumeurs subissent donc le tabagisme passif bien plus qu'avant l'interdiction, à chaque fois qu'ils entrent ou qu'ils sortent du lycée. La loi qui devait avant tout protéger les non-fumeurs a au contraire aggravé leur situation !

Ne vous êtes-vous jamais interrogé sur l'opportunité de moduler la loi en fonction des contraintes spécifiques à chaque établissement ?

Vive les espaces fumeurs dans les lycées !

Réponse :

Il n'est pas conforme à la loi comme à son esprit de prétendre que *jeunes et adultes de mon établissement doivent quitter l'enceinte du lycée pour fumer*. En effet, rien ne contraint le chef d'établissement à autoriser les sorties pendant les périodes interclasses.

L'un des volets de la loi est effectivement de protéger les non-fumeurs de la fumée passive, et l'interdiction de fumer dans l'enceinte des établissements scolaires y participe grandement. Mais ce volet n'est pas unique car l'essence même de la loi est de protéger la population contre le fléau de santé publique que représente le tabagisme qui tue un de ses consommateurs réguliers sur deux. A ce titre, éviter la première cigarette est l'action la plus efficace qui soit. Et, plutôt que de rechercher des aménagements réducteurs à la loi, les pouvoirs publics seront immanquablement amenés à en durcir les conditions d'application, notamment pour ces attroupements devant les collèges et les lycées.